

**L'AN DEUX MIL VINGT,**  
**Le Mardi 22 septembre à 20 heures,**

**Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.**

**DATE DE CONVOCATION 17/09/2020**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 15**

**PRESENTS : 13**

**Mesdames et Messieurs : ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëticia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laelia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.**

**Absents excusés et représentés :**

**DUPERRAY Guy, par ENON Eric,**

**ROLAND Roselyne par DRONIOU Isabelle**

**Absents excusés : Néant**

**Absents : néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : BEUGNON Thibault**

**Affiché le 23/09/2020**

Compte rendu de la réunion du 28 août 2020 : pas d'observations

## **DELIBERATIONS**

### **2020-09-01 – Décisions Modificatives (n°1) :**

Par délibération n° 20200801, en date du 28 août 2020, le Conseil Municipal avait été appelé à voter une décision modificative sur le budget communal de l'exercice 2020. A la suite d'une erreur constatée Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'abroger celle-ci- et de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'ABROGER la délibération n° 20200801 et VOTER les inscriptions budgétaires suivantes :

1/ Pour les comptes de tiers :

#### **« opérations patrimoniales »**

Compte 041 - 458111 – dépenses de fonctionnement	- 11.328,00 €
Compte 041 - 458112 – dépenses d'investissement	- 200.629,85 €
Compte 041 – 458211 – Recettes de fonctionnement	- 11.328,00 €
Compte 041 – 458212 – Recettes d'investissement	- 200.629,85 €

#### **« opérations réelles »**

Compte - 458111 – dépenses de fonctionnement	+ 11.328,00 €
Compte - 458112 – dépenses d'investissement	+ 200.629,85 €
Compte – 458211 – Recettes de fonctionnement	+ 11.328,00 €
Compte – 458212 – Recettes d'investissement	+ 200.629,85 €

2/ Pour la participation aux travaux de la RD 116 :

-Compte 13-1323 – dépense subvention d'investissement au département	- 5.922,00 €
-Compte 204 – 204131 – dépense subvention d'équipement au département	+ 5.922,00 €

3/ Pour la réintégration des études :

« opération patrimoniales »

- dépense compte 21311 : « mairie »	+ 568,87 €
- dépense compte 2138 « autres constructions »	+ 26.213,05 €
- recettes compte 2031 : « frais d'études »	+ 26.034,61 €
- recettes compte 2033 : « frais d'insertions »	+ 747,31 €

4/ Pour les amortissements :

- dépense de fonctionnement – compte 6811	+ 7.171,33 €
- Dépense de fonctionnement – compte 022	-7.171,33 €
- Recette d'investissement – compte 10222	- 7.171,33 €
- Recette d'investissement – compte 28031	- 40.000,00 €
- Recette d'investissement – compte 2804172	+ 12.515,14 €
- Recette d'investissement – compte 28128	+ 3.369,91 €
- Recette d'investissement – compte 281312	+ 16.507,22 €
- Recette d'investissement – compte 28138	+ 2.570,69 €
- Recette d'investissement – compte 28151	+ 4.006,79 €
- Recette d'investissement – compte 28182	+ 2.323,25 €
- Recette d'investissement – compte 28184	+ 2.180,20 €
- Recette d'investissement – compte 28041512	+ 227,73 €
- Recette d'investissement – compte 281538	+ 3.470,40 €

### **2020-09-02 : Avenants N° 4 et 5 au contrat de restauration collective**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 23 juin dernier, le Conseil Municipal avait confirmé son souhait de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et repas, payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail et privilégier les filières françaises et courtes si possible), C'est pourquoi ils ont demandé à leur prestataire ALREST de changer à nouveau de gamme et d'évoluer vers la "Gamme LEGALIM AMELIOREE" (changements notables: 25% de bio au lieu de 20%, 75% origine France contre 60% avant, 100% féculent bio contre 20% avant et poisson à 25% bio ou frais au lieu de 20%, partenariat renforcé avec notre fournisseur pour la lutte anti gaspillage, moins de plastique, formations agents...). Par ailleurs, il y a lieu d'entériner la mise à disposition, par ALREST, d'une armoire froide à deux portes qui en assurera la maintenance préventive et curative.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions d'ANGERS LOIRE RESTAURATION (Papillote et Compagnie)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux avenants à intervenir.

### **2020-09-03 – Devis travaux et matériel :**

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'achat de matériel technique et pour des travaux à l'Eglise.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la SEMAC concernant l'achat de matériel pour les services techniques pour un montant DE 4.968,00 HT,

DONNE son ACCORD de PRINCIPE sur des travaux pour l'ouverture d'une porte à l'Eglise, DANS LE CADRE DE SA MISE EN ACCESSIBILITE, en demandant la possibilité de choisir un matériau respectant davantage l'environnement (autre essence de bois ou aluminium). Sa décision définitive sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **2020-09-04 : Convention tripartite Commune/Siemi/Enedis pour peinture transformateur rue des Moulins :**

Monsieur PASSELANDE présente le projet de peinture sur un transformateur situé rue des Moulins, appartenant à ENEDIS, afin de cacher les tags qui envahissent cet équipement.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention tripartite, entre la Commune de Sarrigné, le Siemi et Enedis, concernés par ces travaux.

Après présentation du projet (Thème et style de peinture, projet réalisé avec 3-4 jeunes sarrignéens) et de la convention, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite

## **INFORMATIONS**

- **Situation Sanitaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les dernières recommandations préfectorales concernant les règles à tenir, par les habitants sur le marché ou lieux publics (ERP, comme la médiathèque ) et par les Associations lors de leurs activités dans les lieux recevant du public (gym, théâtre, yoga...).

- **Projet de Mutualisation avec la commune du Plessis Grammoire** : Messieurs les Maires du Plessis Grammoire et de Sarrigné ont rencontré les services préfectoraux pour évoquer leur projet éventuel de mutualisations dans divers domaines, notamment au niveau du personnel. Puisque la création d'une commune nouvelle ne peut être envisagée, considérant l'absence de continuité territoriale entre les deux communes et l'impossibilité de dérogation, deux possibilités sont à étudier :

Soit le « service unifié » qui nécessite une commune « porteuse »,

soit une entente au travers d'une ou plusieurs conventions.

Cette rencontre a permis de connaître ce qui est éventuellement possible. Désormais un comité de pilotage, avec des élus des deux communes doit se constituer, pour établir un état des lieux (humain et matériel), pour concerter les agents éventuellement concernés, pour établir un diagnostic avec les avantages et inconvénients de mettre en place des conventions supplémentaires entre les communes du Plessis Grammoire et Sarrigné. Enfin après ce premier travail des élus, viendra le temps de la concertation de la population, comme cela a été réalisé lorsque la commune s'interrogeait sur une éventuelle constitution de commune nouvelle avec nos voisins, en 2015. Et c'est seulement après ces temps obligatoires et essentiels, qu'une décision sera prise, sans doute début 2022.

- **Angers Loire Métropole** : Les rapports d'activité ALM, eau et assainissement, Transports et mobilités, déchets... n'étant pas encore parvenus, ils seront discutés lors de prochaines réunions en fonction de leurs dates d'arrivée.

- Révision du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Une enquête publique, pour la révision du PLUi aura lieu du 13 octobre au 12 novembre prochain. Le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence, pour les habitants de Sarrigné uniquement le 7 Novembre à la mairie de Verrières en Anjou, de 09h00 à 12h00.

- **Rentrée scolaire** : Le protocole sanitaire est identique à celui décidé en juin 2020 par l'Education Nationale et par la commune (activités scolaires et péri-scolaires) ; Les effectifs actuels sont de 93 élèves et atteindront 101 élèves en janvier prochain (augmentation importante cette année 2020-2021, après 5-6 années de baisse ou stagnation). La personne recrutée (en remplacement de notre contrat PEC de l'an dernier) en contrat d'apprentissage (avec la CCI) donne toute satisfaction. Les repas fournis par Papillote et Cie sont conformes aux attentes. Les règles de conduite ont été rappelées aux enfants pour le respect des règles, lors des services périscolaires (cantine et garderie).

- **Médiathèque Communale** : Monsieur GUILLET donne un compte rendu de la formation au logiciel Novalys suivie par 1 agent communal et 3 bénévoles et dispensée par la Société Microbb. Le paiement des cotisations pourra débuter en novembre. Des échanges vont être programmés avec la commune du Plessis Grammoire et Bibliopole.

- **Les Echos** : Monsieur GUILLET demande instamment aux responsables de commissions de rendre leurs articles pour le 26/09, pour une distribution prévue avant les vacances de la Toussaint. Une nouvelle version plus écologique est en cours. Le projet sera transmis à tous les Elus pour avis.

### **DATES A RETENIR**

05/10/2020 : Commission Permanente ALM à 19h00

12/10/2020 : Conseil Communautaire ALM à 18h00

22/10/2020 : Rencontre élus avec 2 médecins à 11h00

27/10/2020 : Présentation CRAC Bois Jarry, puis Conseil Municipal (18h30 et 20h00)

La séance est levée à 22 heures.